

Hors-champ ISSN

Le hors-champ ne concerne qu'**ISSN France**, et ce depuis 2002. Une publication « hors-champ » ne sera pas numérotée par le centre national. Par exemple, les annuaires téléphoniques sont actuellement « hors-champ » mais ne l'étaient pas avant 2002. Inversement, les bulletins municipaux et les bulletins paroissiaux ne sont plus « hors champ » depuis 2014. L'évolution se fait en faveur d'une réduction progressive du périmètre du « hors-champ ».

Un ISSN est attribué à toutes les catégories de publications en série sauf celles figurant ci-dessous :

- Périodiques sans ISSN

Journaux gratuits d'annonces

Publications périodiques à caractère commercial ou publicitaire

Programmes gratuits (culturels, sportifs, commerciaux, etc.)

Publications saisonnières ou intermittentes

Journaux événementiels

Journaux électoraux

Publications internes à une entreprise, un établissement, une administration (à diffusion exclusive du personnel)

Publications scolaires et périscolaires de portée locale

Guides pratiques et répertoires de portée locale

Publications administratives d'archives produites par des collectivités territoriales ou leurs services, des préfectures etc.

Catalogues

Horaires et tarifs

- Collections éditoriales sans ISSN

Série composée d'un nombre prédéterminé d'ouvrages

Collection composée d'ouvrages à auteur(s) unique(s)

Collection composée d'ouvrages auto-édités ou édités à compte d'auteur

Collection dont le titre n'est pas clairement établi ou défini

Collection dont le titre n'est qu'une partie commune aux titres des ouvrages qui la composent

Collection de manuels scolaires

Séries télévisuelles de documentaires ou de fictions

- Conditions supplémentaires pour une publication en ligne

Titre pérenne et facilement repérable

Contenu éditorial conséquent

Mises à jour et incrémentations du contenu

Mention du nom de l'éditeur ou du producteur

Mention de la ville d'édition ou à défaut, du pays de publication

Adresse URL valide

Sujet d'intérêt général, scientifique ou technique et/ou destiné à un public spécifique

- Cas particuliers

Reproductions numériques

Un seul ISSN est attribué pour toutes les reproductions d'une même ressource. Dans le Sudoc, on établit donc **une seule notice**.

Publications annuelles

Sont traités en **monographies** les documents qui s'apparentent à une nouvelle édition avec un contenu permanent mis à jour, dont le dernier volume vient remplacer l'édition précédente.

Exemples : dictionnaires, encyclopédies, manuels, etc.

Sont traités en **périodiques** les documents dont le contenu couvre une période de temps donnée (l'année précédente, l'année suivante), dont le dernier volume vient compléter le volume précédent.

Exemples : documents du type « L'année du... », « L'état du monde... »

Voir aussi : <http://www.abes.fr/Sudoc/Le-reseau-Sudoc-PS/Boite-a-Outils-Sudoc-PS>

<https://www.bnf.fr/fr/centre-d-aide/issn-mode-demploi#step02>

mise à jour : février 2021